

## Compte rendu de Conseil Municipal

### Séance du 10 juillet 2023

Nombre

de Membres en exercice

de Présents

date de la convocation : le 4 juillet 2023

de Votants

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PLEVER, Maire.

**Présents :** M. BOTTRAS Thierry, Mme BOURNEUF Maryline, M. BUNAS Christophe, Mme CHARTRAIN Catherine, Mme COURTAN Nathalie, Mme DUPONT Aurélia, M. FERRAND Jean-François, M. FROGER Jonathan, Mme GARNIER Janique, M. GODET Alain, M. GOHAUD Mathieu, Mme GOUHIER Renée, Mme GRIMAL BLOT Aline, Mme JARRY Laëtitia, Mme JONNEAUX Carine, Mme LAMIER Françoise, M. LEBERT Thierry, M. LEMONNIER Thierry, Mme MAKRELOUFI Aline, M. MAUTIN Guillaume, Mme PLEVER Marie-Laure, M. TORTEVOIS Jean-Louis, M. TRANSON Lionel et Mme VENARA Jacqueline

Absents ayant donné procuration : M. LECESVE Loïc à Mme PLEVER Marie-Laure, M. PATAULT Laurent à M. LEMONNIER Thierry et M. TOURNET Bernard à M. GODET Alain.

**Secrétaire de Séance :** M. GOHAUD Mathieu

#### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2023
- Fonctionnement :
  - désignation à la CCID
  - convention de mise à disposition d'un logement de la Mairie au CCAS
  - convention de prestation de service avec le Collège
- Finances : admissions en non-valeur SAUR
- Restauration scolaire : convention pour la récupération du pain non consommé
- Questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 26 juin 2023 est adopté à l'unanimité.

#### 1) Fonctionnement

***DELIBERATION N°2023-69 FIXATION DE LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)***

*Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.*

*Dans les communes de plus de 2 000 habitants, la commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.*

*La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.*

*Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes : 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants.*

*La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux à lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 14 juillet 2023.*

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de maximum 32 noms dans les conditions de l'article 1650 du Code Générale des Impôts :*

*En tant que commissaires titulaires :*

*M. Alain BLOT, M. Bernard BRIANT, Mme Huguette LECUREUR, M. Jean-Jacques PARIS, M. Dominique JARRY, M. Jean-Louis TORTEVOIS, Mme Jacqueline VENARA, Mme Fabienne JOUIN, Mme Nathalie COURTAN, M. Daniel PIOGÉ, Mme Maryline BOURNEUF, M. Nicolas GOUJAT, Mme Roselyne LAMBERT et Mme Sylvie TASSE.*

*En tant que commissaires suppléants :*

*M. Alain GODET, Mme Lisiane GUILLARD, Mme Yvette BEAUTE, M. Joel NOURY, M. Jean-Pierre BOURGUOIN, M. Bernard GAINCHE, M. Roland LIBERGE, M. Cédric VINTER, M. Guillaume BRETEAU, M. Jérôme GALMARD, M. Frédéric CABARET, M. Raymond BELLENCONTRE et Mme Eve CARRENO.*

*Il est précisé que Mme PLEVER, Maire, préside de droit cette CCID.*

#### **DELIBERATION N°2023-70 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL AU PROFIT DU CCAS**

*Mme la Maire donne lecture du projet de convention concernant la mise à disposition d'un logement communal au CCAS pour l'hébergement de réfugiées ukrainiennes.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme Jarry, adjointe aux affaires sociales, à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente.*

*M. Bottras demande si la Commune dispose d'autres logements. Mme le Maire précise que la Commune est propriétaire de plusieurs logements et dispose d'un logement d'urgence.*

*Mme Jarry précise que sur les deux personnes accueillies, l'une travaille sur la Commune et l'autre est en cours de formation.*

#### **DELIBERATION N°2023-71 CONVENTION D'EVACUATION DES DECHETS VERTS AVEC LE COLLEGE**



*Mme le Maire présente une convention de prestation de service permettant à la commune d'évacuer les déchets verts du collège.*

*Cette convention prendrait effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de trois ans.*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention, annexée à la présente.*

Mme Plever précise que le tarif a été revu pour 2024. En effet, ce montant n'avait pas été réactualisé depuis plusieurs années et au vu de l'augmentation des coûts, il est indispensable de le réajuster.

Il est précisé que pour cette prestation, deux agents sont mobilisés pendant environ deux heures avec du matériel spécifique.

M. Bunas demande si les conseillers municipaux pourraient avoir accès à tous les éléments nécessaires aux prises de décision en amont du conseil. Il souhaite également que soit envoyés les devis.

Mme Plever indique que la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) a été saisie pour la diffusion des devis afin de respecter le principe de confidentialité.

Si la CADA ne s'y oppose pas, cela sera fait.

M. Transon demande également des photos concernant les lieux de travaux afin de mieux visualiser la nécessité de ces derniers.

M. Bottras précise que les documents demandés ont aussi pour objectif de comprendre les problèmes avant de prendre la bonne décision en conseil municipal (exemple des travaux à la Grande Brancherie).

## **2) Finances**

### **DELIBERATION N°2023-72 ADMISSION EN NON-VALEURS**

*La SAUR informe la commune que des créances sont irrécouvrables du fait que les redevables sont insolvables.*

*La liste annexée à la présente délibération concerne l'admission en non-valeurs de recettes pour un montant global de 380.91 €.*

*L'admission en non-valeurs n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.*

*En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de cette liste de créances.*

*Madame le Maire propose d'admettre en non-valeurs la somme de 380.91 € selon l'état transmis.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :*

*- décide d'admettre en non-valeur la somme de 380.91 €,*

*- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.*

Madame Plever indique que ce sont des petites sommes (60 euros maximum) d'un montant cumulé de 380 euros.

La plupart des personnes n'habitant plus sur la Commune, le CCAS ne peut pas intervenir pour les aider.

## **3) Restauration scolaire**

### **DELIBERATION N°2023-73 CONVENTION « PAIN CONTRE LA FAIM »**

*Mme le Maire propose aux conseillers municipaux de signer une convention avec l'Association « Pain contre la Faim » pour récupérer le pain non consommé au restaurant scolaire.*

*Cette convention prend effet immédiatement et peut être résiliée par les deux parties.*

*Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer la dite convention, annexée à la présente.*

## **4) Questions diverses**



Mme le Maire demande s'il y a des questions concernant les décisions prises depuis le 20/06/2023.

### TABLE DES DECISIONS 2023

| Date de la décision | N° de la décision | Intitulé  | Attributaire     | Montant HT |
|---------------------|-------------------|---|------------------|------------|
| 20/06/2023          | DM – 2023-125     | Travaux de pompage et de nettoyage haute pression des grilles, bouches d'engouffrement et avaloirs  | Passenaud        | 1 205,00 € |
| 22/06/2023          | DM – 2023-126     | Achat de manuels scolaires  | Editions MDI     | 629,57 €   |
| 22/06/2023          | DM – 2023-127     | Achat de regards pour travaux de voirie   | Libaud           | 1 800,42 € |
| 22/06/2023          | DM – 2023-128     | Travaux de voirie - avenue de la Forêt  | Pigeon TP        | 7 775,70 € |
| 22/06/2023          | DM – 2023-129     | Remplacement de la centrale du système de sécurité du gymnase suite à l'orage   | Eryma            | 1 855,00 € |
| 23/06/2023          | DM – 2023-130     | Achat de manuels scolaires  | Editions Jocatop | 2 252,75 € |
| 23/06/2023          | DM – 2023-131     | Achat de pochettes - ressources humaines  | Berger-Levrault  | 129,75 €   |
| 23/06/2023          | DM – 2023-132     | Maintenance annuelle de désinsectisation et de dératisation   | DDDHS            | 1 100,00 € |
| 26/06/2023          | DM – 2023-133     | Réparation du camion Mercedes   | Garage Robineau  | 2 122,55 € |
| 27/06/2023          | DM – 2023-134     | Achat de vêtements de travail pour les agents de la restauration scolaire   | Echoppe          | 1 780,20 € |
| 27/06/2023          | DM – 2023-135     | Achat de 120 chaises pour le réfectoire de l'école élémentaire  | AEB Conseil      | 6 872,00 € |
| 27/06/2023          | DM – 2023-136     | Achat de cordons micro pour la salle Mélusine   | Yesss Electrique | 127,37 €   |
| 28/06/2023          | DM – 2023-137     | Achat de fournitures pour les services techniques   | Foussier         | 1 055,41 € |
| 28/06/2023          | DM – 2023-138     | Achat de fournitures pour réfection d'un plafond d'une salle de l'école élémentaire   | Partedis         | 835,79 €   |
| 29/06/2023          | DM – 2023-139     | Achat de manuels scolaires  | Accès Editions   | 240,00 €   |
| 29/06/2023          | DM – 2023-140     | Achat de fournitures d'entretien pour la cantine scolaire   | Orapi Hygiène    | 305,20 €   |
| 29/06/2023          | DM – 2023-141     | Achat d'un pack assistance pour le paramétrage du logiciel de pointage et de facturation de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire | Arpege           | 750,00 €   |

Mme Plever informe que le prochain conseil municipal se tiendra le 11 septembre 2023. Les conseils municipaux auront lieu le 2<sup>ème</sup> lundi de chaque mois à compter de la rentrée.

Mme Plever rappelle les animations prévues cet été :

- Festivités du 14 juillet avec le show laser le 13 juillet à 23h
- Rallye automobile les 14 et 15 juillet
- Comice agricole les 26 et 27 août avec la course cycliste
- Forum des associations le 2 septembre
- Festival la Bonn'zik cet été

M. Bottras souhaiterait connaître les attributions de chaque adjoint.

Mme Plever indique qu'elles seront dans le prochain bulletin municipal.

M. Lemonnier précise qu'elles sont également sur le site internet de la Commune. M. Bunas indique par ailleurs que sa profession n'a pas le bon intitulé sur le site internet.



Chaque adjoint indique ensuite ses attributions.

Concernant les associations, M. Bottras demande s'il y a des problèmes urgents à résoudre, suite aux différentes assemblées générales.

Mme Plever indique qu'il y a des projets à réfléchir. Il faut prendre le temps de la réflexion à moyen et long terme car derrière chaque projet, il y a des financements. A ce jour, aucune décision collective n'a été prise sur les sujets prioritaires.

M. Bunas revient sur le vandalisme ayant eu lieu sur une armoire contenant la fibre. Est-il possible pour les personnes impactées par des coupures internet d'utiliser l'espace de coworking ? Ce service étant communautaire, Mme Plever propose à M. Bottras de poser la question lors d'un prochain conseil communautaire.

M. Transon demande s'il est possible de renforcer la sécurité des armoires « fibre ». Ce matériel n'appartenant pas à la Commune, Mme Plever posera la question au propriétaire de ces équipements, le souci étant que les fournisseurs d'accès doivent également avoir accès à ces armoires.

M. Transon propose qu'une clé puisse être disponible en Mairie. Cela semble compliqué car les techniciens peuvent intervenir à tout moment.

M. Bunas interpelle Mme le Maire sur l'état d'entretien du cimetière. Mme Plever indique que la semaine dernière tous les agents des services techniques sont intervenus au cimetière pour enlever l'herbe. Il reste quelques allées encore à nettoyer par nos agents.

Mme Plever précise que l'entretien du cimetière est également l'affaire de tous, c'est une question de respect et de civisme. C'est comme le trottoir, si chacun entretenait à minima devant chez lui, il y aurait vraisemblablement moins d'« herbes folles » sur la commune.

M. Bunas demande s'il est possible de faire un point sur les services techniques : départ, démission.

Mme Plever précise qu'il y a eu un départ suite à une demande de disponibilité et une mutation.

Mme Plever indique qu'il manque du personnel et qu'une offre d'emploi est actuellement en cours.

M. Transon interpelle les conseillers sur la présence de poubelles en ville. C'est un problème récurrent.

M. Mautin indique que plusieurs problèmes se superposent :

- l'incivisme : les personnes sortent les poubelles n'importe quand

- les camions ne peuvent pas passer à certains endroits d'où des points de collectes collectifs. Dès qu'un sac est déposé, de nombreux sacs sont mis dans la foulée.

La Commune récupère des volumes de poubelles non triées et non ramassées conséquents toutes les semaines.

Une solution est en cours de réflexion pour les résidents secondaires.

M. Transon indique, à titre d'exemple, que la Commune d'Erquy a mis en place des containers enterrés. M. Mautin précise que cela fait partie des 3 scénarios envisagés par le Communauté de Communes. Cette solution n'a pas été retenue pour plusieurs raisons : l'investissement très couteux, les nombreux emplacements à trouver et pour finir le taux d'écart de tri meilleur en porte à porte qu'en apport volontaire.

Enfin Mme Gouhier tient à informer les conseillers que le compostage sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

**Vu pour être affiché le 13/07/2023,**

**A adopter au conseil municipal du 11/09/2023**

### **Adoption du compte rendu lors du conseil municipal du 11/09/2023**

Le maire, Marie-Laure PLEVER

Le secrétaire de séance, Mathieu GOHAUD

